

Le Prix du CORIM

Objectif

Le Prix du CORIM est une bourse d'études d'un montant de 20 000 \$ offerte à un étudiant¹ inscrit au doctorat qui désire réaliser un projet de recherche relié au domaine des relations internationales. Le stage de recherche non-renouvelable d'une durée d'au moins quatre (4) mois devra s'effectuer dans un établissement d'accueil à l'extérieur du Canada.

Critères d'éligibilité

Le candidat devra :

- Avoir au plus 35 ans;
- Être citoyen canadien ou avoir la résidence permanente;
- Être inscrit à temps plein à un programme de doctorat dans l'une des quatre universités montréalaises :
 - Université Concordia
 - Université McGill
 - Université de Montréal
 - Université du Québec à Montréal

Modalités de sélection

Le Prix du CORIM sera remis à l'issue d'un processus de présélection mené en première instance par les quatre universités montréalaises, chacune étant appelée à soumettre une candidature au conseil d'administration (CA) du CORIM pour la sélection finale.

Le CA du CORIM pourrait désigner un comité à cette fin, lequel serait chargé de faire sa recommandation à l'ensemble des membres du CA.

La sélection finale se fera après une rencontre individuelle avec les finalistes, suivant l'étude du dossier de candidature déposé préalablement auprès du CORIM par les universités partenaires.

¹ Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé à titre épique.

Critères de sélection

- Le potentiel du projet de recherche du candidat;
- L'excellence académique;
- L'expérience universitaire et professionnelle;
- L'aptitude à communiquer;
- La qualité du dossier de candidature.

Documentation requise

Afin de se qualifier, les candidats au Prix du CORIM devront soumettre un dossier contenant les documents suivants :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé;
- Leur curriculum vitae;
- Une bibliographie de leurs publications, le cas échéant;
- Une description du projet de recherche incluant : la question ou problématique de recherche, les objectifs, les hypothèses de travail, la méthodologie, et la contribution à l'avancement des connaissances en matière de relations internationales (3 pages maximum);
- Tous les relevés de notes officiels de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles.
- Les lettres suivantes devront également figurer au dossier:
 1. Une lettre de recommandation du directeur de recherche portant, entre autres, sur la nature et l'importance du projet de recherche;
 2. Une lettre du superviseur de l'établissement d'accueil étranger où le candidat souhaite effectuer son projet de recherche. Cette personne devra indiquer l'appui fourni au candidat dans ses activités de recherche;
 3. Deux lettres de répondants qui devront appuyer leur recommandation sur l'excellence universitaire et professionnelle, le potentiel de recherche et les aptitudes du candidat.

Évaluation des candidatures

Celle-ci se fera à partir de la grille suivante :

| | |
|--|------------|
| Potentiel de recherche du candidat tel qu'il est démontré par son expérience de recherche, son intérêt pour la découverte et l'innovation, la qualité de son projet de recherche et sa contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine des relations internationales. | 35% |
| Excellence académique selon les relevés de notes ainsi que les bourses, les distinctions et les prix reçus. | 20% |
| Expérience universitaire et professionnelle démontré par les publications et la participation à des activités universitaires, professionnelles, communautaires, bénévoles, citoyennes, politiques, sociales et culturelles liées aux relations internationales. | 20% |
| Aptitudes à communiquer tel qu'indiqué dans la description du programme menant à l'obtention du diplôme et par l'expérience de travail, l'engagement envers la communauté et autres activités extra-scolaires pertinentes, ainsi que dans les lettres de recommandation et la qualité de la présentation de la demande. | 10% |
| Lettres du directeur de recherche et du superviseur de l'établissement d'accueil | 10% |
| Lettres de recommandation des deux répondants | 5% |

Rôles et responsabilités

1. De l'étudiant :

Une fois désigné, le récipiendaire du Prix du CORIM devra :

- Demeurer rattaché à son université pour la durée du projet;
- Faire rapport périodiquement au CORIM des dépenses encourues;
- Rendre compte au CORIM, à la fin de son stage, de ses résultats de recherche.

2. Des universités montréalaises :

- Celles-ci seront responsables de la présélection des finalistes, soit une candidature par université, selon les critères d'éligibilité et de sélection convenus avec le CORIM.

3. Du CORIM :

En tant que donateur principal, celui-ci sera responsable de :

- Faire parvenir l'appel de candidatures aux universités et obtenir les candidatures finales de chacune;
- Convoquer les candidats présélectionnés à une rencontre avec le CA du CORIM, effectuer le choix du récipiendaire et le communiquer aux universités;
- Assurer le suivi de l'utilisation des fonds accordés au récipiendaire de la bourse;
- Organiser une rencontre entre le boursier et le CA du CORIM afin de permettre à ce dernier de prendre connaissance des résultats du projet de recherche.
- Voir à la diffusion des résultats du projet de recherche par le biais des plate-formes de communication du CORIM.

Échéancier

Le dossier du candidat choisi par son université devra être remis au CORIM avant le 13 octobre 2017. La décision finale concernant le récipiendaire du prix sera prise par les membres du CA du CORIM au cours du mois de novembre 2017. Enfin, la remise du Prix aura lieu au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle des membres du CORIM en décembre 2017.